EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-058
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	04/07/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

SERVICE ACCUEIL – HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Classification contrôle de légalité : 5.7.9

Par délibération n°21/058 en date du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a validé les horaires d'ouverture au public du service accueil.

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster ces horaires au regard de la fréquentation des usagers,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juin 2023,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER les nouveaux horaires d'ouverture au public à compter du 1er octobre 2023 comme suit :

JOURNEE	ANCIENS HORAIRES	Nbre d'heures d'ouverture	HORAIRES à compter du 01/10/2023	Nbre d'heures d'ouverture
Lundi	9h00-13h00 / 14h00-17h00	7h00	9h00-13h00 / 14h00-17h00	7h00
Mardi	10h00-13h00 / 14h00-18h30	7h30	9h00-13h00 / 14h00-18h00	8h00
Mercredi	9h00-13h00 / 14h00-17h00	7h00	9h00-13h00 / 14h00-17h00	7h00
Jeudi	9h00-13h00 / 14h00-17h00	7h00	9h00-13h00 / 14h00-17h00	7h00
Vendredi	9h00-16h00	7h00	9h00-16h00	7h00
TOTAL		35h30		36h00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	